



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 028-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.53

Déposée le : 09.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole)
Schär (Schönried, PLR)
Rappa (Burgdorf, Le-Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Répondre de manière efficace et durable à la criminalité autour du centre fédéral pour requérant·e·s d'asile de Lyss/Kappelen !

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. demander à la Confédération de prendre les mesures propres à améliorer de manière efficace et durable la sécurité dans les communes ou la région avoisinant les centres fédéraux pour requérantes et requérants d'asile ;
2. mettre en place les dispositifs permettant une réaction rapide si des personnes résidant dans ces centres commettaient des actes criminels dans une proportion comparable ou supérieure à la situation présentée ci-dessous.

Développement :

Au cours des derniers mois et encore récemment, l'augmentation de la criminalité dans les communes proches du centre fédéral pour requérantes et requérants d'asile de Lyss/Kappelen était visible malgré le faible taux d'occupation de cette infrastructure (environ 50 places sur 270) : les vols, les vols par intrusion clandestine et les dommages à la propriété s'y sont en effet multipliés. La Police cantonale a pris les mesures appropriées, renforcé sa présence et procédé, dans la mesure du possible, à l'arrestation des auteur·e·s, remis·e·s à la justice pénale. Ces individus ont souvent le même parcours : leur demande d'asile refusée, ils doivent quitter la Suisse et s'opposent à leur départ ou leur renvoi soulève de sérieux problèmes. Ils n'ont donc rien à perdre et commettent délit sur délit, insensibles aux injonctions policières, aux décisions de justice et aux brèves incarcérations. Ils font souvent preuve d'arrogance et de défiance vis-à-vis de la police. L'Etat de droit touche à ses limites avec à la clé un sentiment de frustration et de colère au sein de la population. La bonne volonté des autorités et la tolérance sont foulées au pied. C'est pourquoi des mesures efficaces et durables s'imposent pour mettre fin à cette situation.

Le domaine de l'asile relevant de la Confédération, on doit chercher des solutions en premier lieu à ce niveau et le Conseil-exécutif est prié d'exercer son influence en ce sens : augmentation de la pression diplomatique (et financière) sur les Etats et/ou incitation de ces derniers à rapatrier leurs ressortissantes et leurs ressortissants.

Le Conseil-exécutif doit également intervenir au niveau fédéral pour que les requérantes et les requérants d'asile débouté·e·s qui commettent des délits par opportunité ou liés à leur précarité changent de comportement avec des actions ciblées. Parmi celles-ci pourraient figurer les programmes d'intérêt général (ramassage de déchets polluant forêts, plans et cours d'eau, nettoyage des bords des routes) ainsi que, en dernier ressort, la réouverture de centres fédéraux spéciaux pour les personnes récalcitrantes. La suspension des mesures d'intégration pour les personnes dont la demande d'asile a échoué ou qui attendent leur renvoi doit être maintenue et la mise en œuvre de leur départ doit demeurer une priorité afin de ne pas leur donner de faux espoirs. Par ailleurs, des individus résidant dans un centre cantonal pour requérant·e·s d'asile pourraient également être à l'origine de tels agissements problématiques. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de prendre des dispositions. Si celles-ci s'avéraient inefficaces, il faudrait privilégier l'hébergement des personnes récalcitrantes dans un centre fédéral spécial, avec une convention de prestations.

Destinataires

– Grand Conseil